

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-huitième séance – Mardi 20 janvier 2009, à 17 h

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Grégory Baud, Jean-Marc Froidevaux, Christian Lopez Quirland, Gilbert Schreyer et Alexandre Wisard.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 9 janvier 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 janvier et mercredi 21 janvier 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs du bureau, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais, au nom de mes collègues du Conseil administratif, vous adresser tous mes vœux pour l'année 2009. Que cette année soit, contrairement à ce que disent certaines et certains, une année fondée sur la confiance, que nous nous écoutions plus et que nous travaillions un peu plus ensemble au niveau qualitatif, que le travail soit renforcé. En tout cas, c'est ce que nous souhaitons toutes et tous et, au nom de mes collègues de l'exécutif, j'aimerais le faire. Je vous remercie.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, au nom du bureau, je vous présente également tous mes vœux pour 2009. Vœux de santé, de bonheur et, surtout, que nous prenions de bonnes résolutions pour des débats fructueux, une année politique importante, moins pour le Conseil municipal, mais importante quand même dans notre progression, dans nos démarches, dans nos propositions.

Je profite pour féliciter les heureux parents de Ludivine Maudet. Pierre et Catherine, toutes mes félicitations pour la naissance de Ludivine! (*Applaudissements.*)

Jean-Marc Froidevaux est excusé, il est au fond du lit. Je n'aurai donc pas mon deuxième vice-président, mais Alain de Kalbermatten le remplacera aisément.

3. Questions orales.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Pour l'instant, ma question s'adresse à X, puisque je ne sais pas qui est responsable. Je voudrais savoir qui a eu la riche idée d'installer un écran diffusant des dessins animés pour enfants sur la place du Rhône, en pleine bise, pendant la quinzaine peut-être la plus froide de l'hiver. Avec la bise, cet écran s'est effondré – heureusement, je crois, de nuit et sur personne – et j'aimerais savoir qui paie les dégâts et qui les aurait payés si une personne avait été blessée dans cet accident.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je n'ai pas bien compris la seconde partie de la question relative à des dégâts, mais quant à savoir qui a installé cet écran, Madame Brunier, je peux vous dire que ce n'est pas une initiative de la Ville et que les coûts engendrés ne la concernent pas. C'est une initiative privée d'une des nombreuses associations de commerçants actives dans ce secteur, mais je suis incapable de vous citer son nom précis. Je sais qu'il y a la Fédération économique du centre-ville et différentes associations de commerçants pour le passage Malbuisson et pour la place de la Fusterie. Une galaxie, dirais-je, de fédérations de commerçants ont fait une demande et cette demande a été acceptée sous réserve qu'il n'y ait pas de caractère commercial dans les diffusions sur cet écran. Raison pour laquelle la sécurité en charge du domaine public a accepté la demande qui lui a été faite en fin d'année avec, évidemment, à la clé, une petite location du domaine public.

Quant à la question des dégâts – mais, je le répète, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la seconde partie de votre question – ces installations, comme toute installation sur le domaine public, font l'objet d'un contrôle des services de l'Etat, surtout s'il s'agit d'une installation précaire de type échafaudage. Mais je n'ai pas eu connaissance de ce cas. Je vais donc me renseigner pour savoir s'il y a eu un défaut de garantie de la part des auteurs de la demande et, le cas échéant, évidemment, en tenir compte lors d'un renouvellement éventuel.

Je rappellerai ici, et je l'ai déjà dit au nom du Conseil administratif, qu'à terme nous souhaitons un réaménagement de cette place du Rhône, parce que sa vocation n'est pas de recevoir ce genre d'écran, ni une installation par trop éphémère en plein mois de décembre. Le projet «Fil du Rhône» pour lequel la Ville, à l'époque, avait été distinguée, prévoyait une réévaluation de la place quant à l'installation du banc en béton situé au milieu, notamment, et envisageait à long terme des animations différentes que celles qui ont émaillé cette place ces dernières années, ou qui ont contribué peu ou prou à l'animer.

La demande a aussi été faite d'une extension du marché international de Noël – c'est son nom – de la place de la Fusterie. Ce marché a une vocation très commerciale avec, en réalité, très peu de producteurs locaux. Cette demande-là a fait l'objet d'un refus de la part de mes services.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Vous savez que le Conseil municipal a toujours soutenu, notamment de par sa participation financière à Naxoo, la chaîne TV Léman bleu. Or, en prenant connaissance du registre des actionnaires, il apparaît aujourd'hui que trois actionnaires, M. Stéphane Barbier-Mueller, M. Philippe Hersant et la régie publicitaire, sont aujourd'hui majoritaires à près de 51% dans cette chaîne. Nous aimerions savoir si le Conseil administratif est au courant de

cette situation nouvelle et, le cas échéant, que compte-t-il faire, étant donné qu'il semblerait que l'un de ces trois actionnaires désire vendre ses actions?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je prends l'initiative de répondre, même si ce n'est pas un dossier qui m'échoit en particulier, puisque TV Léman bleu dépend du département autorités, donc du maire. La Ville de Genève n'est plus actionnaire majoritaire et cela avait été communiqué à ce Conseil municipal à la suite d'un débat fleuve qui avait eu lieu lors de la législature précédente. Le Conseil municipal avait conclu que la Ville devait rester majoritaire après avoir donné l'impulsion dans la création de cette chaîne de télévision locale. Mais l'Office fédéral de la communication, l'OFCOM, par décision – on peut ressortir cette décision – avait signifié à la Ville qu'une collectivité publique ne pouvait pas être propriétaire majoritaire d'un média électronique, d'une chaîne de télévision en l'occurrence, et que la Ville devait renoncer.

A l'époque, il s'agissait, si je ne m'abuse, des 8% que Cablecom voulait vendre et que la Ville aurait acquis, ce qui lui aurait permis de devenir majoritaire. Elle avait déjà acquis virtuellement ces actions, elle dépassait de peu les 50% – 53%, je crois – puisque la Ville détient une participation directe à hauteur, sauf erreur, de 15%, puis une participation indirecte, via 022 Télégénève, plus communément connu sous le nom de Naxoo, société anonyme majoritairement aux mains de la Ville de Genève en charge du télé-réseau. A l'époque, il y avait donc la possibilité d'acheter les parts de Cablecom au moment de leur redistribution, et d'être propriétaire avec cette troisième part.

L'OFCOM a cassé cette décision et, depuis ce moment-là, et c'est connu dans le domaine public, la Ville de Genève n'est pas propriétaire majoritaire. Elle est copropriétaire avec environ 40% de participation, une forte minorité de blocage et une vraie capacité d'influer sur les choix, avec, au conseil d'administration, deux représentants directs que sont M. Jacques Moret, directeur de l'administration municipale, et M. Olivier-Georges Burri, son adjoint. A ce titre-là, la Ville use de tout son poids lorsqu'il s'agit de prendre des décisions à TV Léman bleu. Mais il est connu du Conseil administratif, et partant du Conseil municipal, que la Ville de Genève n'est pas majoritaire *stricto sensu* dans le conseil d'administration et dans la propriété des parts de TV Léman bleu. J'espère avoir répondu à votre question.

M. Manuel Tornare, maire. Je confirme tout à fait ce que vient de dire mon collègue Pierre Maudet. Je propose de sortir les extraits du Conseil administratif et les votes qui ont eu lieu lors de la dernière mandature, et de vous donner le rapport.

Je pense qu'il y a une petite confusion dans les esprits concernant Naxoo. Pour Naxoo, nous sommes majoritaires; en revanche, pour TV Léman bleu, comme l'a dit Pierre Maudet, il y a eu l'interdiction de l'être, même si nous le sommes peut-être d'une manière indirecte. Je rappelle quand même que Naxoo est une société qui a son libre arbitre. La Ville de Genève n'est donc plus majoritaire au sein de TV Léman bleu.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Ma question s'adresse à M. le maire. La *Tribune de Genève* nous a appris qu'en dépit de 250 tonnes de sel répandues sur les chaussées les Genevois ont subi le verglas. Certains ont fait de mauvaises chutes leur causant des dommages physiques et matériels, non seulement sur les trottoirs, mais également en traversant les rues sur les passages pour piétons – bravo la Voirie! Dès lors que les assurances ne remboursent que des sommes dérisoires en regard de leurs coûts réels pour les paires de lunettes, les services sociaux de la Ville ne pourraient-ils participer, à bien plaisir et dans des limites raisonnables à déterminer, aux frais de confection de nouvelles lunettes en cas de dommage dû à l'état des chaussées, cela pour les personnes âgées pour qui, chacun le sait, une paire de lunettes est indispensable?

M. Maudet a l'air de s'amuser de ma question, je tiens à sa disposition, sous sceau privé, des noms de radicaux illustres...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. C'est ce qui s'appelle aborder le problème par le petit bout de la lorgnette. A votre question précise, Monsieur Hämmerli, je réponds que, oui, la Ville entre en matière dans le cadre général de directives fixées de longue date sur des cas spécifiques de personnes qui, en raison d'une chute liée au verglas ou à d'autres motifs, se seraient blessées.

Cela me permet ici d'évoquer brièvement le fait que la Voirie a été fortement sollicitée le 1^{er} janvier, mais aussi les 2 et 3 janvier, à la suite des chutes de neige. Comme c'est son devoir, la Voirie a assuré, d'abord, le déblaiement de la chaussée pour les véhicules d'urgence et pour les transports publics, puis les trottoirs, avec plus ou moins de succès, je vous le concède, puisqu'une erreur d'appréciation a été faite au niveau des dépôts de voirie quant au nettoyage rapide de la neige, notamment dans certains quartiers, je pense là au Petit-Saconnex et à Champel. C'est une erreur regrettable, car lorsqu'il neige et qu'on laisse, ne serait-ce que quelques heures, le vent passer et les températures descendre, il est très difficile dans les jours qui suivent de faire fondre la glace. Comme vous l'avez relevé, Monsieur Hämmerli, ce sont des tonnes et des tonnes de produits chimiques qui ont été déversées sur les trottoirs pour résoudre cette situation. En ville de Genève, l'essentiel des voiries était rétabli dans le week-end qui a suivi,

les 3 et 4 janvier. Je n'ai pas eu connaissance, par le Service d'incendie et de secours qui assure les services sanitaires urgents par ambulances, de nombreux cas de chutes.

J'aimerais souligner ici le fait qu'il incombe prioritairement aux propriétaires des biens fonciers et des parcelles en bordure des trottoirs d'assurer le déneigement, comme d'assurer le nettoyage tout au long de l'année de ces trottoirs. Je le rappelle chaque fois que c'est nécessaire. Raison pour laquelle nous avons profité de la neige et du verglas de cette année pour sensibiliser à nouveau ces propriétaires sur la nécessité d'entretenir leur bien et la petite portion qui se trouve au-delà de leur bien foncier.

Pour répondre à votre question, Monsieur Hämmerli, c'est oui, nous entrons en matière et, au-delà, je vous garantis qu'il y a le souci constant de la Voirie, avec les effectifs qui sont les siens, d'assurer la viabilité des trottoirs et des chaussées pour toutes les concitoyennes et tous les concitoyens de la Ville de Genève.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Comme tout le monde, je trouve particulièrement déplacé, cynique et de très mauvais goût que les grands patrons du monde de la finance et leurs valets se réunissent dans le cadre du WEF (World Economic Forum), en prétendant nous sortir de la crise qu'ils ont créée, dont ils sont les seuls responsables, et qu'ils ne maîtrisent pas. Conscients de nos responsabilités politiques, nous refusons d'être associés à des violences programmées par quelques groupes, car elles ne nous semblent pas aller dans le sens des luttes sociales que nous menons.

Nous gardons en mémoire le souvenir des déprédations commises lors du G8 par des groupes prétendument non identifiés et dont les débordements ont servi de programme électoral à une droite qui en manquait cruellement. Pour mémoire, je rappelle que de tels groupes avaient défilé, pavés et battes de baseball à la main, devant toutes les polices en place lors du G8, et que, comme observatrice envoyée par le parlement, je ne me souviens pas avoir vu un seul policier à la sortie de la gare leur demander quoi que ce soit...

Le président. Votre question, Madame, s'il vous plaît...

M^{me} Salika Wenger. Monsieur le président, j'ai une minute et je n'ai pas encore parlé une minute, si vous le permettez. Je tiens à redire ici que la manifestation anti-WEF n'a d'autre objectif que de marquer le mécontentement de la population à l'égard de la politique ultralibérale qui nous a menés au fiasco que nous

vivons aujourd'hui. En détruisant de fait des milliers d'emplois et le fruit du travail de millions de personnes, cette politique a montré qu'elle ne recule, elle, devant aucune violence sociale, pour autant qu'elle en tire des bénéfiques sonnants et rébuchants.

Ma question est la suivante: quelles mesures les autorités cantonales et municipales ont-elles prises pour que soit respecté le droit des citoyens de manifester, à Davos ou ailleurs, et ainsi empêcher que le Canton des Grisons ne délocalise cet événement à Genève?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je réponds à cette question, qui a nécessité un long développement, et j'essaierai de faire le plus court et le plus factuel possible. D'abord, la Ville de Genève, essentiellement par l'intermédiaire des services de mon département, assure toutes les conditions-cadres normales pour qu'une manifestation puisse se dérouler, les conditions relatives à la sécurité, à l'ordre public, à la possibilité de se déplacer d'un point à un autre.

Ensuite, il est difficile d'entrer en contact avec les organisateurs pour qu'ils nous donnent toutes les garanties nécessaires au bon déroulement de la manifestation. Puis, dans cette affaire, la Ville joue un rôle plutôt subsidiaire, parce que c'est d'abord le Canton qui est sollicité. Quant à l'usage du domaine public, il faut savoir que cette manifestation se déroule essentiellement sur la chaussée et comme il n'y a pas de manifestation statique mais en déplacement, c'est le Canton, surtout la police cantonale, qui statue, notamment sous l'angle de l'ordre public, sur l'autorisation finale qui est donnée pour cette manifestation. D'ailleurs, je crois que le Conseil d'Etat se prononcera demain. Pour notre part, nous ne donnons qu'un préavis.

Pour le moment, mes services ont émis un préavis négatif sur la tenue de la manifestation en l'état, notamment sur le point de départ et le point de rassemblement. Sous les angles essentiellement techniques et factuels quant à la quantité de monde attendue, nous estimons que c'est irresponsable de faire démarrer cette manifestation, par exemple, dans la zone piétonne du Mont-Blanc. Nous nous attendons à énormément de monde et nous pensons que c'est objectivement un problème que de faire démarrer cette manifestation à cet endroit-là.

En l'état, nous souhaitons pouvoir entrer en dialogue avec des organisateurs responsables en face de nous, qui prennent un certain nombre d'engagements, notamment sur le service d'ordre. Mais nous le ferons en concertation avec l'Etat, puisqu'il est en première ligne dans cette affaire.

Pour conclure, je peux vous dire que le Conseil administratif est attaché au fait que les citoyennes et les citoyens puissent exprimer leur position. Il est très attaché à l'expression des droits populaires, politiques, et il aura à cœur, dans les

deux semaines qui viennent, puisque dix jours nous séparent de la tenue de cette manifestation, de faire en sorte que les conditions-cadres soient les meilleures possibles pour accueillir cette manifestation, si l'Etat décide qu'elle a le droit de se tenir.

M. Manuel Tornare, maire. Madame la conseillère municipale, c'est la réponse sous l'angle du domaine public que vous a donnée M. Maudet. Nous allons mettre ce point à l'ordre du jour du Conseil administratif, nous en débattons, nous prendrons une décision et nous vous la communiquerons. Vous avez eu la réponse d'un conseiller administratif, mais pas celle du Conseil administratif.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno, puisqu'il me semble que tous les fermages de la Ville ont été réunis dans son département. J'ai été interpellé par un groupe d'utilisateurs du stade du Bout-du-Monde. Ces personnes s'entraînent très régulièrement pendant toute l'année et elles ont été surprises de constater que la buvette était fermée du 5 décembre 2008 jusqu'au 24 janvier 2009. Est-ce normal, pour un lieu fréquenté toute l'année, d'être si longuement fermé? Cela d'autant plus que rien n'est indiqué sur la porte de l'établissement concernant la durée de fermeture. Ces personnes ont appris cela par un employé.

Le président. M^{me} Salerno vous répondra demain.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Au printemps 2008, j'avais fait remarquer que le contresens cycliste de la rue des Voisins était dangereux. Avant l'été, M. Pagani m'avait répondu que le problème serait réglé la semaine suivante. Ce qui s'est passé depuis, c'est simplement que le panneau qui autorisait le contresens cycliste a été recouvert d'un sac en plastique brun, puis plus rien! Comme le temps passe, j'aimerais savoir où en est ce dossier.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame, c'est une saga dont je vais vous expliquer un peu la substance. Ce projet de piste cyclable en double sens à la rue des Voisins a été autorisé par la Direction générale de la mobilité (DGM). Les marquages ont été faits, les travaux ont commencé, le panneau a été installé et, tout à coup, la DGM a décidé que la rue était trop étroite pour mettre

Questions orales

un double sens. Tout le projet a été suspendu et c'est pour cette raison que vous avez pu voir que le panneau était recouvert d'un sac en plastique, donc annulé. Je suis passé dernièrement en vélo dans cette rue, en contresens, parce que légalement c'est possible. Malheureusement, c'est la situation actuelle.

C'est un dossier qui m'est cher, vous m'avez interpellé plusieurs fois sur cette situation et il n'est pas admissible que, dans un premier temps, on obtienne l'autorisation, puis que, dans un deuxième temps, les autorités se ravisent. Je suis attentif et je mettrai bon ordre à cette situation.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au magistrat Maudet. Monsieur Maudet, vous nous avez habitués à ne pas devoir vous demander une seconde fois une chose pour laquelle vous vous étiez engagé... Il y a exactement une année, je vous interpellais sur les sapins de Noël en vous demandant ce qu'il advenait des sapins de Noël abandonnés dans la rue et quelle information était transmise à la population à leur sujet. Vous m'aviez donné toutes les garanties par rapport à l'utilisation des sapins ramassés et vous vous étiez engagé, pour l'année suivante, à bien développer l'information sur le ramassage de ces sapins auprès de la population.

Cette année, j'ai regardé, mais je n'ai rien trouvé, ni sur le site de la Ville de Genève ni sur celui de la Voirie, et rien non plus dans le calendrier de la Voirie. Je me demande alors de quelle façon a pu être faite cette information.

Chaque année, on remarque tous ces sapins abandonnés dans la rue et les habitants ne savent pas si c'est légal ou non. Cela reste un déchet sauvage qui est simplement accepté, sans savoir s'il est correct de faire ainsi.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Vous avez le souci constant, Monsieur Buschbeck, de mettre en lumière la pertinence et l'opportunité des actions de la Voirie et je vous en remercie. Vous me permettez ainsi d'expliquer, une fois de plus, à quel point mes services – je pense à ce cas particulier, mais aussi de manière plus générale – ont trouvé des solutions adéquates pour des problématiques précises. Entre le 10 et le 20 janvier 2009, soit jusqu'à aujourd'hui, plusieurs camions spécifiques sont affectés à la récolte des sapins que les gens ont pris l'habitude de déposer en bas de chez eux en début d'année. A cet égard, il n'y a pas besoin de grandes explications sur les tenants et aboutissants légaux.

Vous m'aviez posé la question l'année passée et je vous avais répondu que nous informerions davantage. Comme vous le savez, le calendrier de la Voirie est réalisé une année à l'avance, puisque, par définition, il porte sur l'année suivante. Il a donc été distribué en décembre 2007 pour l'année 2008, et il pouvait diffici-

lement prévoir cette information. Quant à l'habitude des gens d'aller vérifier sur l'internet s'ils ont le droit de faire une chose ou l'autre, il me semble que c'est un argument un peu spécieux.

En revanche, ce que nous avons fait cette année avec un succès mesuré, je vous le concède, mais avec l'ambition de le développer l'année prochaine, c'est de passer par les régies, parce que nous visons essentiellement les locataires et, au-delà des locataires, les concierges, qui sont de manière générale nos vrais partenaires pour les débarras sauvages, et plus particulièrement pour les sapins. En fait, beaucoup de locataires entreposent les sapins dans la cage d'escalier de l'immeuble ou dans les sous-sols dévolus aux poubelles, voire les jettent dans les dévaloirs. Nous souhaitons, avec les concierges, par l'intermédiaire des régies, développer un partenariat plus serré sur cette question, en vue de resserrer le nombre de jours de récolte, de cibler par quartier et d'organiser véritablement cette récolte.

Cela a été possible dans certains quartiers cette année, notamment le quartier des Tranchées, avec de bons résultats, ainsi qu'au début du quartier de Saint-Jean, sur les abords de la voie couverte. Nous avons pu rationaliser les déplacements de véhicules, parce que si nous déplaçons des camions pour récolter les sapins, il faut que cela ait du sens, que nous limitions le nombre de déplacements.

Nous comptons véritablement informer de cette manière, plutôt que par le calendrier de la Voirie, que les gens regardent peut-être peu dans le détail, et surtout pas en fin d'année pour l'année suivante lorsqu'ils reçoivent le nouveau calendrier. J'en profite pour rappeler ici que cette action vise à récolter les sapins pour ensuite les utiliser dans les systèmes de chauffage à distance avec nos usines, notamment aux Cheneviers, mais également à Chancy. Nous développons cette action avec la société Serbeco, dans la perspective que vous soutenez de développement durable. De ce point de vue là, je salue les efforts faits, en partenariat d'ailleurs avec les autres communes, en matière d'utilisation intelligente de ces déchets.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Ma question s'adresse au magistrat Pagani et elle concerne la fresque de Hans Erni. J'aurais souhaité connaître le détail définitif des différentes sources de financement relatives à cette œuvre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, cette question me donne l'occasion, comme je vous l'avais promis, de vous tenir au courant des montants reçus à ce jour. Dans les caisses, nous avons déjà reçu 430 000 francs, soit 80 000 francs de l'Etat de Genève; la semaine dernière, une lettre m'annonçait que la Confédération versera 100 000 francs; 150 000 francs

que vous avez eu l'amabilité de voter sur le siège – ce dont je vous remercie encore une fois – et 100 000 francs de la Migros. Nous arrivons donc à 430 000 francs. J'attends avec impatience le résultat de la Loterie romande, qui est toujours dans la course, et j'espère bien boucler l'ensemble de cette opération incessamment.

M^{me} Odette Saez (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. La rue Firmin-Abauzit, qui se situe entre la rue du Stand et la rue Petitot, qui abrite un parc à deux-roues, a été fermée à son extrémité par un semblant de trottoir qui est une dalle en béton brut. Pouvez-vous faire améliorer l'aspect de celle-ci?

Le président. Il vous sera répondu demain.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse au magistrat Pierre Maudet. Soit dit en passant, d'abord, je ne résiste pas à l'envie de rebondir sur le ramassage des sapins de Noël, puisque j'habite précisément juste à côté des voies couvertes de Saint-Jean. Je n'ai pas reçu la moindre information, ni mes voisins qui, pour ceux qui possédaient un sapin et ne savaient trop où le mettre, l'ont déposé en bas de notre immeuble.

J'en viens à ma question, qui concerne la récupération des journaux gratuits. J'ai lu dans le magazine de notre municipalité *Vivre à Genève*, dans le bilan 2008 et les attentes 2009 – une année, nous dit le magistrat, placée sous le signe de la propreté – que le magistrat avait l'ambition de travailler activement sur la récupération des journaux gratuits. J'ai souvenir qu'en commission, avant que nous votions un projet d'investissement à ce sujet, il avait fait référence à une phase pilote concernant la récupération des gratuits. Je voulais savoir, en ce début d'année, où en était le magistrat, son département, sur ce dossier pilote et, en passant, faire part du constat du simple citoyen conseiller municipal que, manifestement, ces structures sont vides le plus clair de leur temps, car elles sont particulièrement difficiles d'accès et, à mon humble avis, elles ne doivent faire plaisir qu'aux titulaires d'une maîtrise fédérale en origami, tant il est malaisé d'y glisser un journal...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Pour la question des sapins, tout dépend de la régie, étant donné que nous sommes passés par les régies. Je m'entretiendrai volontiers en aparté avec vous, Monsieur Carasso, pour identifier les éventuels récalcitrants ou les gens qu'il s'agit de convaincre.

Sur la question des journaux gratuits et de la pollution non seulement visuelle, mais également concrète en termes de tonnages qu'ils génèrent, il y a eu deux expériences pilotes. Une première a été plutôt un échec. Elle consistait à installer des caissettes de récupération dans les abribus de la nouvelle ligne de tram de la Servette, au moment de son inauguration. Sur les douze abribus qui jalonnent cette ligne de tram, de part et d'autre, il y a une caissette de récupération de journaux gratuits. Ce fut un relatif échec, car en tout et pour tout, sur six mois, à peine 500 kg de papiers ont été récupérés. Les gens n'ont donc pas vraiment joué le jeu, malgré la communication développée, également grâce aux Transports publics genevois (TPG) – «Je lis donc je trie» – malgré certaines personnes présentes dans le tram pour inciter les gens à jeter leur journal dans ces caissettes au moment de sortir du tram. Ces mesures ont été payées par les éditeurs, c'est le principe du pollueur-payeur, donc par les deux éditeurs des journaux gratuits, à savoir Tamedia pour le *20 minutes* et Edipresse pour *Le Matin Bleu*. Cette opération a été lancée en décembre 2007 et un premier bilan, plutôt négatif, a été fait six mois après.

Puis nous avons décidé de passer à une deuxième phase qui consiste à installer des grappes de caissettes de récupération – je pense que c'est à cela que vous faisiez référence, Monsieur Carasso – sur quelques pôles TPG, notamment à Rive, Bel-Air, Plainpalais, Cornavin, et j'en oublie sans doute, là où l'on constate que beaucoup de journaux sont abandonnés, pour que les gens aient la possibilité de déposer les journaux dans ces caissettes. L'expérience est un peu plus réussie, notamment à Rive et à Cornavin, quoique... Le problème des journaux gratuits est, par définition, qu'ils sont gratuits et les gens considèrent qu'ils ont peu de valeur et ils les abandonnent facilement. Le comportement est lié au produit directement.

Pour conclure et répondre à votre question, Monsieur Carasso, je pense que nous ne pourrions pas nous satisfaire de ces mesures-là. Nous recevrons à nouveau les éditeurs – c'est prévu aux alentours du mois de mars – pour essayer de faire un pas de plus vers une généralisation plus importante du mobilier urbain. C'est possible, mais est-ce vraiment souhaitable, sachant que la rue est déjà occupée par toutes sortes de choses et qu'on procède plutôt à un désengorgement des rues? D'autres pistes pourraient être creusées, même si elles ne plaisent pas forcément aux éditeurs, comme l'application plus stricte du principe pollueur-payeur avec des taxes à la clé. Certaines villes ont envisagé une telle mesure, qui permet d'assurer financièrement le coût généré du ramassage de ces différents journaux gratuits pour les voiries publiques.

Mais, à ce jour, nous n'avons pas trouvé de solution miracle et, à ma connaissance, aucune autre ville n'en a trouvé non plus. Ce qui est certain, c'est que nous progressons de concert avec les éditeurs, et c'est plutôt un bon signe.

M. Georges Queloz (L). Ma question s'adresse au magistrat M. Pagani. J'ai appris cet hiver que les travaux sur la plaine de Plainpalais débuteraient ce printemps. Ensuite, j'ai entendu dire qu'ils étaient reportés et que les forains s'installeraient au mois de mars sur la plaine. Ce matin, j'ai constaté qu'il y avait une pelle mécanique et que des travaux étaient entrepris. J'aimerais savoir quand les travaux vont réellement débuter et ce qui se passera à proximité des terrains de pétanque.

Le président. Il vous sera répondu demain.

M^{me} Silvia Machado (S). Ma question s'adresse à M. Tornare, éventuellement à M. Mugny. En mars 2004, l'Unesco a lancé la Coalition internationale des villes contre le racisme. Cette initiative vit s'établir un réseau de villes intéressées par l'échange d'expériences, afin d'améliorer leur politique de lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie. En décembre de la même année, à l'occasion de la quatrième Conférence européenne des villes pour les droits de l'homme à Nuremberg, en Allemagne, la Coalition européenne des villes contre le racisme a été lancée avec un plan d'action, et une centaine de villes d'Europe ont déjà fait la démarche d'adhésion. J'ai appris que, en avril 2005, la Ville de Genève a signé une déclaration d'intention pour l'adhésion à cette coalition. Depuis, que s'est-il passé? Qu'en est-il aujourd'hui de la démarche qui implique aussi, par la suite, un engagement par un acte concret d'adhésion lié à un plan d'action?

Je pose cette question aussi en lien avec la Semaine internationale des actions contre le racisme, qui aura lieu du 16 au 22 mars 2009, et j'aimerais savoir quelles sont les dispositions de la Ville à cet égard.

M. Manuel Tornare, maire. Je demanderai au Service des relations extérieures de la mairie de me faire un petit topo, grâce auquel je compléterai ma réponse, que je vous communiquerai ultérieurement.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Ma question sera brève. Durant la semaine du 5 au 10 janvier 2009, les préaux des écoles étaient gelés et j'aimerais savoir pourquoi rien n'a été fait pour les dégeler. Le préau supérieur de l'école des Grottes était une véritable patinoire sur presque toute la surface. C'était très dangereux pour les parents qui venaient chercher leurs enfants, en accompagnant des jeunes enfants qui avaient tendance à courir sur le préau, ainsi que pour ceux qui

ont l'habitude d'aller dans les préaux en dehors des heures d'école, car beaucoup d'enfants vont jouer dans les préaux. Or ce préau n'a pas été dégelé du tout, il s'est dégelé quand la nature l'a bien voulu.

Le président. Il vous sera répondu demain.

M. Alpha Dramé (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani, conseiller administratif en charge des travaux. Par la presse, nous avons tous été informés d'une guerre ouverte aujourd'hui entre la Ville de Genève et le Canton par le biais de différents recours. En tant que membre de la commission des travaux, je suis étonné que nous soyons informés par voie de presse et que nous soyons obligés de nous contenter de ce que nous disent les journaux, alors que la proximité voudrait que le magistrat nous explique sa stratégie. Vu les montants que nous votons en matière d'investissements, je pense qu'il serait souhaitable que nous comprenions de quoi il s'agit: est-ce une guerre ouverte avec le Canton? est-ce la stratégie pour aller vers une approche qui amènerait la construction de logements? J'aimerais comprendre ce qui se passe.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je dirai quelques mots, puisque demain vous aurez la réponse du berger à la bergère – comme on dit. Toujours est-il que vous soulevez là une véritable question, Monsieur Dramé, qui appelle les remarques suivantes. Depuis dix-huit mois que j'occupe ce poste, nous avons délivré 1800 préavis – notre municipalité ne peut que préaviser, c'est le Canton qui décide – et nous avons déposé huit recours par rapport aux logements. Ces recours ont été validés non seulement par mon département, mais par l'ensemble du Conseil administratif. Je veux bien, le cas échéant, vous parler de ces recours, mais, contrairement à ce qui a été dit dans la presse, ils ne concernent pas 100 logements, mais 50 logements au maximum, voire moins. Certains recours, comme celui du 11 de la rue des Alpes, visent à faire en sorte de maintenir des logements, contrairement à la volonté du Canton qui a avalisé le fait, à cet endroit, de passer de studios en hôtel particulier, en chambres d'hôtel, ce qui fait disparaître des logements.

Toute une série de contrevérités ont été énoncées par M. Mark Muller, qui vise à dresser un écran de fumée. Je le dis très précisément pour montrer la vacuité de son bilan en matière de logement social. A ce jour, il s'est simplement contenté d'acheter, si faire se peut, 1500 logements qui existent déjà, mais il n'y a aucune création de logements sociaux qui correspondent aux besoins de la majorité de la population.

M. Olivier Fiumelli (R). Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno. Régulièrement, il me semble chaque année, nous recevions à pareille époque une information sur la notation de la dette de la Ville par Standard & Poor's. Cette année, nous n'avons rien vu venir et j'aimerais en connaître la raison.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. La réponse est simple: Standard & Poor's n'a pas encore effectué sa traditionnelle visite dans nos bureaux.

M^{me} Christiane Olivier (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif, plus particulièrement à M. Maudet, qui a répondu à la première partie de la question de ma collègue Nicole Valiquer Grecuccio concernant TV Léman bleu. Comme il n'a pas été répondu à la deuxième partie de la question, pouvez-vous nous donner des informations au sujet de la décision éventuelle de l'un des trois propriétaires majoritaires privés de vendre ses actions?

Puis M. Maudet a dit qu'il allait nous donner des réponses concernant la décision de l'OFCOM. Nous aimerions aussi savoir à quel moment les actions de la Ville de Genève ont été vendues et sont passées en mains privées, de combien d'actions il s'agissait et quel a été le prix de la transaction.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. En réalité, il n'y a pas d'actions de la Ville qui ont été vendues. L'OFCOM a invalidé l'achat par la Ville du paquet d'actions qui, si je ne m'abuse, était à hauteur de 8 ou 9% de Cablecom. A l'époque, le nombre de propriétaires était plus important et il n'y avait pas de propriétaire majoritaire. Aujourd'hui encore, personne ne possède 50% des actions. Vous parlez de trois propriétaires majoritaires, Madame Olivier, mais, contrairement à ce que vous affirmez, il n'y a pas de propriétaire majoritaire, il y a un consortium. A l'époque, c'était la bagarre entre Edipresse et le tandem Barbier-Mueller et Hersant. Ce sont ces derniers qui ont été retenus et, réunissant leurs actions toutefois distinctement identifiées, ils constituent une majorité. Il n'y a donc pas de propriétaire majoritaire mais, ensemble, ils peuvent former une majorité.

Au-delà de ce constat, la Ville n'a pas vendu d'actions et elle n'a pas pu acheter, parce que l'OFCOM s'y est opposé, la part des actions qui lui aurait permis – comme nous en avons discuté dans cette enceinte lors d'un grand débat gauche-droite – de dépasser les 50%. Il n'y a donc pas eu d'aliénation par la Ville d'un paquet d'actions. On ne peut pas dire à quelle valeur ces actions ont été vendues,

puisqu'elles n'ont pas été vendues, et cela a fait l'objet d'une communication, si je ne m'abuse, au Conseil municipal.

Mais comme le maire s'y est engagé tout à l'heure, nous vous produirons les documents y relatifs. J'espère avoir répondu à la question de la manière la plus complète possible. Mais si ce n'était pas le cas, je vous invite à nous le dire et nous vous répondrons par écrit. Mais je vous assure que la Ville n'aurait pas pu le faire légalement, car elle ne peut pas aliéner son patrimoine financier sans l'accord du Conseil municipal.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Ma question s'adresse aux conseillers administratifs. J'aimerais savoir si certains d'entre eux – ou le Conseil administratif dans son ensemble – ont pris langue avec l'Usine dans le cadre de la manifestation contre le WEF, prévue le 31 janvier. L'Usine a-t-elle pris des mesures pour éviter de servir de base de repli à des groupuscules, comme ce fut le cas lors de la manifestation contre le G8, ou entend-elle, une fois de plus, voir ses locaux investis par certains mouvements?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Non, Madame la conseillère municipale, nous n'avons pas pris contact avec l'Usine. Je rappelle d'ailleurs qu'au moment du G8 nous, le Conseil administratif, nous nous étions rendus in corpore à l'Usine, car, à l'époque, des rumeurs couraient. Mais nous n'étions pas tombés sur des bandes de terroristes qui se seraient cachés à l'Usine! Vous vous souvenez certainement des informations contradictoires qui avaient circulé.

Actuellement, je vois mal l'Usine servir de base arrière pour des manifestants qui voudraient mal agir pendant la manifestation que vous évoquez. Pour répondre clairement à votre question, Madame Fontanet, nous n'avons pas pris contact avec l'Usine.

M. Miguel Limpo (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Nous savons que les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex vont passablement bouleverser le centre-ville. Deux problèmes m'ont été présentés. Le premier a trait au granit de certains trottoirs en démolition, qui est jeté dans les bennes et va dans les gravats, alors qu'il serait facilement récupérable. Le deuxième problème concerne les pistes cyclables, notamment à la rue des Bains et aux Terreaux-du-Temple. Ces pistes, qui seront supprimées, sont marquées au sol et le Conseil municipal a voté une motion à l'unanimité pour garantir la sécurité des cyclistes et des piétons durant les travaux. Que compte faire le Conseil administratif face à ces deux problèmes?

Le président. M. Pagani vous répondra demain.

Nous sommes saisis de deux motions d'ordre. La première demande d'ajouter à notre ordre du jour l'interpellation I-182, de MM. Georges Queloz, Alexandre Chevalier et Simon Brandt, intitulée «Pour remettre le Conseil administratif sur ses rails (opposition aux travaux des CFF)!». Je passe la parole à M. Queloz pour développer la clause d'urgence de cette interpellation.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs, vous aurez compris entre les lignes le titre de cette interpellation: «Pour remettre le Conseil administratif sur ses rails!» Nous avons pu lire dans la *Feuille d'avis officielle*, et nous l'avons aussi appris par la presse, que le Conseil administratif s'était opposé à l'autorisation de construire et de rénover la gare de Cornavin. Je pense que cette interpellation est urgente, parce que s'il y a un recours et s'il est recevable – là j'ai un doute – les travaux seront retardés pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, et c'est inacceptable par les temps qui courent. Je m'exprimerai ensuite sur le fond de cette interpellation, mais nous demandons l'urgence, parce que ces travaux doivent débiter au mois de juin.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 43 non contre 26 oui.

Le président. Cette interpellation sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le bureau avait pris la décision d'inscrire les interpellations au début de notre ordre du jour, puisqu'elles concernent généralement un fait ou un objet d'actualité, afin d'éviter qu'elles deviennent obsolètes si elles sont discutées six mois après.

Nous passons à la seconde motion d'ordre qui demande d'inscrire à notre ordre du jour l'interpellation I-183, de MM. Alexandre Chevalier, Simon Brandt et Jean-Charles Lathion: «Y a-t-il un pilote à la Gérance immobilière municipale?».

Je passe la parole à M. Chevalier pour développer l'urgence de cette interpellation.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, vous aurez compris que le titre de cette interpellation, «Y a-t-il un pilote à la Gérance immobilière municipale?», correspond à la nouvelle démission – la troisième – d'un haut responsable de la Gérance immobilière municipale (GIM) en quelque dix-huit mois.

Nous demandons l'urgence pour cette interpellation parce que nous voulons des réponses sur ce qui se passe et savoir qui dirige la GIM, où les têtes sont coupées les unes après les autres. Il est urgent aujourd'hui d'avoir des réponses claires sur la gestion de ce service!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Lorsqu'on parle de la GIM, des citoyens, des habitants de Genève, des locataires sont concernés et tout le monde est inquiet de savoir ce qui se passe. Je crois que c'est le rôle de notre parlement de traiter des sujets d'actualité et il s'agit là d'un sujet d'actualité. Je vous invite tous à voter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 37 non contre 34 oui.

Le président. Cette interpellation sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

4. Motion du 26 mai 2008 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Patrick Baud-Lavigne, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Annina Pfund, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Diana Duarte Rizzolio et Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour un site internet qui nous parle!» (M-804)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'il existe à Genève de nombreuses personnes malvoyantes ou aveugles;
- que la transmission de nombreuses informations importantes se fait aujourd'hui au travers d'internet;
- que les nouvelles technologies permettent de «démocratiser» les informations en les rendant plus accessibles,

¹ «Mémorial 165^e année»: Annonce, 6179.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à développer un système audio pour le site internet de la Ville qui permette à toutes les personnes malvoyantes de prendre connaissance des informations qui y sont contenues;
- à prendre exemple sur le site de la Ville de Zurich qui a déjà mis ce système en œuvre;
- à définir de manière rapide les informations importantes et stratégiques qui devraient être mises sous forme audio et cela en collaboration avec les associations actives dans le domaine des malvoyants.

M^{me} Annina Pfund (S). Cette motion est très modeste. C'est à la suite d'une visite visuelle sur le site internet de la Ville de Zurich que nous l'avons déposée, car nous avons constaté que, en bas de chaque page, on peut appuyer sur un bouton et la page est lue. Cela facilite la compréhension pour les personnes malvoyantes ou les personnes qui ont de la peine à lire.

Il nous semble que c'est un projet intéressant qui pourrait facilement être intégré au sein de l'administration, d'autant plus que le site internet de la Ville de Genève est actuellement réaménagé. Nous demandons le renvoi de cette motion directement au Conseil administratif.

Préconsultation

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Le groupe A gauche toute! renverra cette motion à la commission de l'informatique et de la communication.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Cette motion ne laisse pas les Verts indifférents. Rendre les nouvelles technologies de l'information accessibles à tout le monde a toujours été l'une de nos préoccupations. Le site internet de la Ville de Genève est en plein renouvellement et, d'après ce qu'on nous a dit, il est presque terminé. Il est en effet en phase de test. La motion arrive donc un peu tard.

J'ai retrouvé mes notes sur le budget 2008. J'avais posé une question à M. le magistrat concernant les aveugles et les malentendants et il m'avait été répondu que la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) avait engagé une personne malvoyante pour travailler justement sur ce site. Je suppose donc que cette préoccupation a déjà été prise en compte, sinon pourquoi engager une personne malvoyante? Néanmoins, nous renverrons directement la motion au Conseil administratif, car nous trouvons qu'il est inutile de perdre du temps en commission.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. La préopinante Verte disait que cette motion arrivait un peu tard, mais mieux vaut tard que jamais! Je tiens à remercier les auteurs de la motion de se soucier de l'accessibilité de toutes et tous au site internet de la Ville. D'ailleurs, il ne s'agit pas seulement des malvoyants, mais également des malentendants, auquel cas le système proposé ne serait pas opérant. Tout type de handicap ne doit pas être une barrière qui empêche d'accéder à ce mode de faire aujourd'hui très répandu qu'est internet, à toutes les informations essentielles dont doivent pouvoir disposer toute citoyenne et tout citoyen de la Ville.

Je serai bref, car nous développerons volontiers cette motion, si vous la renvoyez au Conseil administratif, dans une réponse circonstanciée. Je peux vous dire ce soir que dans le cadre du nouveau site internet de la Ville – un projet qui doit voir le jour cette année – nous avons développé toute une série de fonctionnalités nouvelles qui tiennent compte de différents handicaps qu'on peut rencontrer. Je pense en particulier aux malvoyants, puisque la personne que nous avons engagée à la DSIC est un concepteur informatique aveugle. Il est donc directement concerné par cette problématique et il est impliqué dans le développement de l'interface entre les systèmes de traduction en braille à partir des sites internet. La possibilité, parce que c'est un problème pour de nombreuses personnes âgées, d'augmenter la taille de la police de caractères de notre site est à l'étude, pour faire en sorte d'aller très au-delà de ce qui existe aujourd'hui. Il est vrai qu'un certain nombre de villes – vous mentionniez Zurich, on peut citer également Berne – ont développé sur leur site internet des fonctionnalités intéressantes.

Tout cela pour vous rassurer, Mesdames et Messieurs, nous allons dans le sens de cette motion, même au-delà. Je vous invite à la renvoyer au Conseil administratif, cela nous donnera l'occasion de développer, dans un rapport circonstancié qui vous sera fourni sous forme de réponse, les efforts que nous faisons et que nous allons concrétiser à la faveur de ce nouveau site internet. Nous en serons ravis.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication est refusé par 37 non contre 10 oui (12 abstentions).

Le président. Cette motion est donc renvoyée directement au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à développer un système audio pour le site internet de la Ville qui permette à toutes les personnes malvoyantes de prendre connaissance des informations qui y sont contenues;
- à prendre exemple sur le site de la Ville de Zurich qui a déjà mis ce système en œuvre;
- à définir de manière rapide les informations importantes et stratégiques qui devraient être mises sous forme audio et cela en collaboration avec les associations actives dans le domaine des malvoyants.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Motion du 24 juin 2008 de M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Laetitia Guinand, MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier et Alexis Barbey: «Une ville mieux éclairée est une ville plus sûre» (M-819)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le refus par le Conseil municipal de la motion M-712 (une ville plus éclairée est une ville plus sûre);
- le nouveau plan lumière qui ne tient manifestement pas compte de la sécurité autrement que sous l'angle de la sécurité routière;
- le diagnostic local de sécurité 2007, qui révèle que la sécurité est la préoccupation prioritaire des Genevois;
- l'expérience qui démontre qu'un endroit mieux éclairé est un endroit plus sûr;
- le déficit manifeste de lumière dans certains parcs comme le Jardin anglais et aux entrées et sorties de nombreux autres parcs et squares occasionnant l'insécurité des habitants qui les traversent;

¹ Annoncée, 840.

- le manque d'éclairage dans les préaux et dans de nombreuses rues et chemins tels que le chemin Galiffe et les alentours du collège Voltaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un catalogue de mesures d'éclairage des différents parcs, rues, places, préaux permettant de lutter contre l'insécurité dans ces lieux.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Nous voilà de retour avec cette motion, qui a un petit goût de reviens-y! Pourquoi revenons-nous, Mesdames et Messieurs? Dans le passé, nous avions déposé la motion M-712 dont le titre était «Une ville plus éclairée est une ville plus sûre» et, après un examen en commission, nos collègues des bancs d'en face étaient arrivés à la conclusion que le «plus» était dérangeant, car il n'était pas question de degré de luminosité, mais finalement de l'endroit qui pouvait être éclairé.

Nous déposons une nouvelle fois cette motion, car nous estimons que le plan lumière de M. Pagani n'a pas répondu aux questions de cette motion et que, aujourd'hui, de nombreux parcs et squares ne sont toujours pas éclairés. Dans le plan lumière, outre un petit chemin pour lequel M. Pagani prévoyait expressément un éclairage, il n'y en a pas! Nous souhaiterions que cette motion soit renvoyée au Conseil administratif, afin qu'il nous présente un catalogue de mesures d'éclairage des différents parcs, rues, places et préaux.

Il n'est plus question d'examiner cette motion en commission, parce que, à ce niveau-là, les études ont été faites. Il ne s'agit pas d'éclairer plus, mais d'éclairer mieux, de prendre en considération l'ensemble des analyses réalisées, qui révèlent que la luminosité élimine une partie du danger pour la population. Il s'agit de relever que l'éclairage ne s'examine pas seulement au niveau du trafic automobile, même si, pour les libéraux, il est bien entendu essentiel à ce niveau-là également, parce qu'il n'est pas question d'opposer la sécurité de nos rues en termes de trafic automobile à la sécurité de nos rues en termes de sécurité publique, de lutte contre les agressions ou les atteintes aux biens, ou autres. Il s'agit d'examiner ces deux points sur un pied d'égalité et, dans ce sens, le plan lumière ne tient pas compte de ce deuxième aspect. Raison pour laquelle le groupe libéral revient avec cette motion.

Préconsultation

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Sans surprise, l'Alternative n'acceptera pas cette motion M-819, dérivée de la motion M-712 que M^{me} Fontanet a citée. Lorsque le plan lumière nous a été présenté en commission, et ensuite à l'ensemble

Motion: mieux éclairer la ville

de ce Conseil municipal, les services de l'aménagement et de l'énergie nous ont précisé que chaque fiche de ce plan lumière tient compte de l'aspect sécuritaire dans le sens où le demande la motion, c'est-à-dire sous l'angle de la criminalité, et non seulement de la sécurité routière. Dans le plan lumière sont définis des quartiers de vie nocturne et des voies et itinéraires prioritaires en termes d'éclairage nocturne.

Comme vous le savez, trop d'éclairage crée des nuisances. On ne peut pas non plus s'attendre à ce que certains quartiers de la ville de Genève deviennent des Times Square. Ce qu'il faut, c'est mieux éclairer, comme l'a dit M^{me} Fontanet, et c'est là le principal objectif du plan lumière, et non celui de cette motion.

C'est un sujet dont nous entendrons beaucoup parler cette année, puisque 2009 est l'année de l'astronomie et que la pollution lumineuse est un des thèmes pour lesquels de nombreux débats sont organisés à Genève. Plusieurs articles dans la presse, y compris la presse locale, sont déjà parus, puisque Genève est un des plus mauvais élèves en Suisse en matière de consommation d'électricité pour l'éclairage public.

Permettez-moi juste de vous rappeler ici quelques faits cités dans la presse ces dernières semaines. D'abord, les médecins redoutent les conséquences de l'éclairage nocturne, soupçonné de faire grimper le taux de cancers du sein. On a aussi beaucoup parlé des animaux, notamment des oiseaux migrateurs, qui sont perturbés par cet excès de lumière. Ensuite, et cela a été cité en exemple par une personne des autorités fédérales, la Ville de Vienne, en Autriche, qui éteint ses lampadaires la nuit, est une des villes les plus sûres au monde. Voilà quelques-uns des faits relatés dans la presse locale ces derniers mois.

Pour toutes ces raisons, toute l'Alternative, soucieuse de la sécurité des habitantes et des habitants de Genève, fait confiance aux services de la Ville et au Conseil administratif dans la mise en place de ce plan lumière et refuse donc l'entrée en matière sur cette motion.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Il semblerait que le groupe radical n'ait pas assisté à la même présentation du plan lumière que nos collègues des bancs d'en face. Effectivement, nous avons souvenir, lors de la présentation par les services du magistrat, qu'il était essentiellement question d'économie d'énergie, d'une part, et d'esthétique, d'autre part. Mais il ressort de leurs aveux tout à fait explicites que la seule sécurité prise en considération était plutôt celle des voies de circulation automobile et aucunement, à part l'exception mentionnée par ma préopinante libérale, des cheminements piétonniers ou simplement de l'espace public au sens large. C'est le premier point que nous souhaitions mettre en évidence.

En second lieu, ce plan lumière nous a été présenté il y a quelques mois déjà, mais pour l'instant nous n'en avons pas vu une quelconque mise en application. Il nous semble qu'il sommeille quelque part dans les services de l'administration. Nous nous en étonnons, parce que, dans les considérations relatives à l'esthétique et aux économies d'énergie, ce plan est tout à fait intéressant et nous souhaiterions le voir s'appliquer, mais, en matière de sécurité, il ne répond pas à nos préoccupations. C'est pourquoi, avec le groupe libéral, nous sommes tout à fait partisans d'un meilleur éclairage de la ville. Qui dit meilleur éclairage ne dit pas un éclairage supplémentaire, mais un éclairage ciblé de telle manière qu'on puisse déambuler et profiter de la ville même lorsque la lumière naturelle fait défaut.

Pour toutes ces raisons, le groupe radical renverra ce projet de motion au Conseil administratif, puisque, comme cela a déjà été dit, la motion M-712, quasiment identique, a d'ores et déjà été étudiée par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Olivier Tauxe (UDC). En préambule, avant de donner l'avis de l'Union démocratique du centre sur cette motion, je me permets de vous dire ceci. Voilà une motion qui me tient à cœur, car, malgré certains on-dit sur les bancs d'en face, j'ai été par deux fois agressé à Genève. Pour quelle raison? Par manque de luminosité! Le résultat a été que j'ai dû être hospitalisé deux fois, la première pour des côtes fracturées et l'autre pour une épaule déplacée. Je pense donc qu'il faudrait quand même revoir la situation au niveau de la sécurité.

Je reviens à ladite motion. La sécurité de chaque habitant est une priorité pour l'Union démocratique du centre et nous sommes très heureux qu'une modeste tentative allant dans ce sens soit présentée dans ce Conseil municipal, même par des représentants d'autres partis. Toutefois, nous ne nous faisons pas d'illusions quant au rétablissement, un jour, de conditions de sécurité essentielles dans notre ville. Il y aurait fort à faire car, depuis bien des années, le laxisme a été prouvé à Genève.

Nous savons que la Ville seule ne peut pas faire grand-chose, mais, heureusement, on nous propose aujourd'hui cette motion. Il est vrai qu'il faudra bien plus que quelques ampoules dans des parcs ou dans des ruelles sombres pour obtenir des résultats probants et réellement rassurer la population. Néanmoins, aucune action n'est à écarter en ce domaine prioritaire, même si cette mesure proposée ne fera probablement pas trembler certains groupes aussi agressifs qu'exotiques qui tiennent le pavé de la cité. Nous souhaitons qu'il soit possible d'ici là de détendre quelque peu la situation et je me permets de vous rappeler que cette motion doit vraiment être prise en compte dans le plan lumière. L'Union démocratique du centre soutiendra avec ferveur le principe de cette motion.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Le Parti démocrate-chrétien dira oui à cette motion. Nous estimons qu'elle n'a rien d'inacceptable, comme veut nous le faire croire la gauche. Elle demande simplement que certains lieux sensibles, comme les préaux, les parcs, soient mieux éclairés. Nous pensons qu'en matière d'éclairage il faut trouver le bon équilibre entre, d'une part, l'économie d'énergie et, d'autre part, la sécurité et, que cela plaise ou non aux bancs de la gauche, un éclairage respectueux de l'environnement ne doit pas être synonyme d'obscurité.

Aujourd'hui, à nos yeux, la gauche fait preuve finalement d'un dogmatisme coupable. En outre, grâce aux progrès techniques, on sait aujourd'hui éclairer intelligemment les lieux qui ont besoin de l'être. Comme l'a rappelé M^{me} Fontanet, on ne demande pas ici d'éclairer plus, mais d'éclairer mieux, et d'éclairer les lieux sensibles.

La question de la lumière ne résoudra pas à elle seule les problèmes d'insécurité, mais c'est un élément parmi d'autres qui contribue à améliorer la situation. Je pense également à la présence accrue des agents de sécurité municipaux ou à la vidéosurveillance.

Le plan lumière ne prend pas en compte cette problématique et, pour cette raison, nous renverrons cette motion en commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, juste quelques mots pour vous dire de manière très pragmatique que nous avons présenté ce plan lumière et qu'il a recueilli des applaudissements de la part des conseillers municipaux présents – j'en ai d'ailleurs été étonné. Nous avons fait une présentation exhaustive de l'ensemble du plan lumière qui sera mis en œuvre dans les cinq, six ou sept ans. Vous allez être nantis d'une série de projets d'arrêtés – de dépenses – pour mettre à niveau l'ensemble des éclairages publics pour, comme l'a dit M^{me} Fontanet, éclairer mieux, mais en faisant des économies d'énergie substantielles, puisqu'il est question de réduire de 30% notre consommation électrique... (*M^{me} Fontanet écoute son voisin.*) Ce que je dis n'intéresse pas M^{me} Fontanet...

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mais je vous écoute, j'ai deux oreilles!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Très bien, Madame, vous êtes plus forte que moi... (*Rires.*) Nous avons donc présenté ce plan lumière et il a été bien accueilli par toutes les personnes présentes – vous n'y étiez pas, Madame Fontanet. Cela étant, comme vous, je suis préoccupé par la situation qui règne dans des lieux précis. Je vous avais promis, au début de cette législature, qu'une

sorte de kit lumière serait mis en place et, il y a deux semaines, nous avons mis au point cette procédure autour de l'Usine. Je vous invite à aller voir les sortes de miradors – si j'ose dire – qui éclairent les façades de l'Usine du côté du Rhône. A la place des Volontaires, les ampoules ont été changées cette semaine encore. A mon avis, il n'y a donc pas lieu de faire davantage, puisque nous agissons déjà de cette manière-là.

Je rappelle ici les conditions dans lesquelles nous mettrons en place cette sorte de kit lumière. D'abord, il faudra que les habitants se plaignent vraiment de zones d'insécurité et, ensuite, qu'un système de concertation soit mis en place, comme cela a été fait pour l'Usine, où il porte ses fruits. Je vous rappelle, Madame Fontanet, que nous ne sommes pas capables de résoudre des problèmes beaucoup plus graves, qui touchent fondamentalement le fonctionnement de notre société; je parle du trafic de drogue. En l'occurrence, on éclaire dans un endroit mais des zones d'ombre restent dans d'autres endroits. Il faudrait éclairer toute la ville et encore cela ne suffirait pas; il s'agit donc d'être mesurés dans notre volonté politique. Toujours est-il que cette volonté politique existe bel et bien, puisqu'elle est déjà mise en œuvre aujourd'hui, dix-huit mois après mon arrivée.

M. Alexis Barbey (L). Monsieur le magistrat, la remarque que je vais faire ne s'adresse pas à vous, parce que ce sont deux autres magistrats qui sont en charge d'un dossier qui me tient particulièrement à cœur, celui de la sécurité au parc Voltaire, pour lequel l'exemplarité de l'éclairage dans les lieux publics est particulièrement mise en exergue.

En effet, à l'image de la rue de la Tour-de-Boël, où on peut entendre ici ou là des plaintes, comme autour de l'Usine, de la part des habitants, les environs du Clos Voltaire font l'objet d'un squat de dealers de drogue d'origine africaine – après avoir été d'origine européenne. D'ailleurs, ces clans se succèdent, ils sont non seulement bruyants mais très inquiétants pour la population; ils ne respectent pas le voisinage et ils se livrent à un commerce illégal, à la faveur d'une obscurité dominante à l'intérieur du parc Voltaire.

A un moment donné, la Ville, par l'intermédiaire de M. Tornare, a essayé de réagir en installant des spots devant le Clos Voltaire, pour le rendre plus vivant et éloigner ces personnages. Mais les habitants du Clos Voltaire, estimant qu'ils ne sont pas en cause mais qui vivent à proximité de ce trafic de drogue et pour le moins le tolèrent – si ce n'est en profitent! – ont décidé que les lumières les dérangeaient dans leurs révisions nocturnes, puisque ce sont tous des étudiants, et ils ont débranché les spots que la Ville avait installés, ou en ont obscurci d'autres. Le résultat, naturellement, c'est que les usagers illégaux de ce parc et les trafiquants de drogue sont d'autant plus actifs qu'ils se sentent légitimés par les actions des habitants.

Puisque vous nous dites que vous êtes décidé à agir et à mettre à disposition un kit lumière, je vous encourage, Monsieur le magistrat, à agir en concertation avec M^{me} Salerno et M. Tornare, qui sont en charge du dossier du Clos Voltaire, pour que la lumière revienne aux Délices et y apporte la tranquillité. D'avance, je vous en remercie, Monsieur le magistrat.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 37 non contre 31 oui.

6. Motion du 24 juin 2008 de M^{mes} Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, Patricia Richard, MM. Simon Brandt, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Pour une ville verte de qualité!» (M-820)¹.

PROJET DE MOTION

Tenant compte:

- des engagements pris depuis de nombreuses années par la Ville de Genève pour l'intégration de la nature en ville, dans le cadre de l'Agenda 21;
- de l'expérience de Bâle-Ville, qui, grâce à la formule décrite ci-dessous, a réussi à végétaliser une surface urbaine correspondant à huit stades de football en l'espace de deux ans,

considérant que la végétalisation des toits plats – qui n'exclut d'ailleurs pas les installations solaires thermiques et photovoltaïques – peut apporter une contribution significative à la solution des problèmes d'environnement en milieu urbain par:

- l'amélioration des performances thermiques des bâtiments (isolation en hiver et rafraîchissement en été);
- l'amélioration des performances acoustiques (bruits absorbés et moins réfléchis);
- l'absorption du CO₂ et des poussières;
- l'effet retardateur des écoulements d'eau de pluie;

¹ Annoncée, 840.

- sans oublier la longévité accrue de l'étanchéité des toits (environ deux fois plus longtemps);
- l'amélioration de l'aspect visuel et la revitalisation du patrimoine floristique et faunistique,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à constituer un fonds de 1,5 million de francs en vue d'inciter les propriétaires fonciers à la végétalisation des toits en ville de Genève.

Durant deux ans, selon le principe «premier arrivé, premier servi», une subvention pouvant aller jusqu'à 30 francs par mètre carré sera accordée pour la végétalisation intensive ou extensive de toits anciens, de bâtiments surélevés ou de nouvelles constructions.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Ce projet de motion est une incitation destinée aux propriétaires de bâtiments, en ville de Genève, qui vise à permettre une meilleure qualité de l'habitat en ville. De quelle façon cette incitation fonctionne-t-elle? Il s'agit, dans le cadre de notre motion, de créer un fonds qui serait utilisé par les propriétaires sous forme de subventions, un fonds de 1,5 million de francs qui permettrait de servir pendant deux ans des subventions aux propriétaires afin de végétaliser les toits plats. Pourquoi cette végétalisation nous paraît-elle un bon moyen d'améliorer la qualité de l'habitat en ville? La végétalisation offre toute une série d'avantages particulièrement intéressants dans ces époques où l'on parle beaucoup de réchauffement climatique, de bruit, de nuisances et de pollution.

La végétalisation des toits permet d'améliorer les performances thermiques des bâtiments, c'est-à-dire de conserver une certaine fraîcheur en été et, en hiver, elle évite une fuite trop rapide de la chaleur à l'extérieur. Une régulation thermique du bâtiment est donc facilitée par le biais d'une végétalisation des toits. Cette végétalisation améliore les performances acoustiques des bâtiments, parce qu'elle crée un certain obstacle phonique. Elle permet, en termes de pollution de l'air, d'absorber les poussières et le CO₂. On y trouverait donc des gains en termes de qualité de l'air. Un autre avantage non négligeable pour les propriétaires est qu'un toit végétalisé est un toit dont l'étanchéité est améliorée et prolongée d'environ une fois et demie dans le temps. Le projet que nous proposons n'a pas été tiré du chapeau, puisqu'il fonctionne parfaitement bien depuis quelque temps à Bâle-Ville.

Il nous semble qu'il est de la responsabilité du Conseil administratif de faciliter la prise en considération par tout un chacun, c'est-à-dire par les propriétaires, des différents moyens possibles pour améliorer l'habitat en ville. Nous vous remercions de réserver un accueil favorable à ce projet de motion.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Encore une motion préconisant de nouvelles dépenses pour un objet qui, dans la situation économique difficile à l'aube de laquelle nous sommes, relève, selon moi, plus de l'aimable gadget que d'une réelle utilité. Que certains songent à dépenser 1,5 million de francs pour engazonner quelques toits démontre à quel point ils sont aujourd'hui plus que jamais éloignés non seulement des préoccupations quotidiennes des Genevois, mais des véritables problèmes urbains. J'aimerais leur dire: descendez de vos toitures, voyez nos rues, écoutez ceux qui s'y pressent et répondons avant tout à leur légitime désir d'un respect élémentaire de certaines règles de civilité et de propreté, ainsi que de circulation! Cela sera infiniment plus utile que de semer des subventions sur les toits...

Le moins qu'on puisse dire de la proposition des radicaux est que cette dernière n'est ni urgente ni essentielle, et surtout qu'elle ne répond pas aux préoccupations sérieuses de nos concitoyens et des habitants de notre ville. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre refusera cette proposition qui n'a que faire dans ce Conseil, si ce n'est vouloir faire parler de soi.

M. Gérard Deshusses (S). L'enfer est souvent pavé de bonnes intentions et, ce soir, j'ai l'impression que nous avons à traiter ici d'un pavé de plus qui, finalement, finira en enfer... Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, la question de la végétalisation des toitures revient régulièrement dans nos débats et en commission des travaux.

Il y a de cela trois ou quatre ans, le Service d'architecture s'était penché sur la question de ces végétalisations et un rapport avait été présenté à la commission des travaux. En gros, il disait qu'il y a végétalisation et végétalisation, qu'il y a des végétalisations qui sont extrêmement pernicieuses et qui vont à l'encontre même des objectifs que le groupe radical poursuit, et il en est d'autres qui, effectivement, répondent aux objectifs.

Cela pour vous dire que la motion telle qu'elle est présentée est inacceptable, parce qu'il est dit: «premier arrivé, premier servi». Je pense qu'il faut commencer par analyser quel type de végétalisation on peut subventionner et, ensuite, peut-être le faire. Mais dire que le premier qui arrive, avec n'importe quel projet, reçoit 30 francs par mètre carré, c'est probablement subventionner des végétalisations qui ne correspondent pas aux objectifs de cette motion. Il faudrait d'abord être sûr que ce que la Ville subventionne répond à ce que nous voulons. Mais rien ne permet de le déterminer dans la motion. C'est un premier point.

Le deuxième point, Mesdames et Messieurs, c'est qu'une fois cela précisé, il faut constater qu'avec 1,5 million de francs on ne va pas très loin. Il faudrait au

moins avoir une proposition qui réponde à l'ensemble des besoins sur une année, sur deux ans, mais ne pas avoir cette théorie du premier arrivé premier servi.

Puis vient le troisième point, et là je rejoins M. Hämmerli, c'est que nous arrivons dans une période de crise. Nous savons que le prochain budget, celui de l'année 2010, se fera probablement sur une assiette bien plus étroite que celui de 2009 et le groupe socialiste n'acceptera pas de dilapider à tout va et sans réflexion approfondie ne serait-ce que 1,5 million. J'ajoute qu'on peut se poser la question de savoir s'il est de bon ton par les temps qui courent de subventionner, même très modestement et sans y regarder de près, des propriétaires privés pour ce type d'opération. Je ne suis pas contre le subventionnement à des privés lorsque c'est absolument nécessaire et que c'est bien contrôlé, mais, en l'occurrence, c'est une motion qui me semble un peu bâclée, un peu facile et, finalement, qui va à l'encontre même de ce que vous souhaitez. C'est pour cela que, comme je l'ai déjà dit, l'enfer est parfois pavé de façon délicate...

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts ont été agréablement surpris par cette motion: le Parti radical reconnaît enfin l'avantage de la végétalisation des toits! Voilà dix ans, la première motion des Verts sur ce thème avait reçu un accueil plutôt tiède de cette assemblée, même si elle avait été approuvée, et les réponses du Conseil administratif laissaient présager que la Ville ne s'engagerait pas fortement. C'est bien dommage, puisque, comme le montrent les considérants de cette motion, la végétalisation a de nombreux avantages.

Néanmoins, comme le préopinant socialiste, nous avons quelques questions par rapport aux modalités. Nous sommes surpris que le Parti radical nous propose la constitution d'un fonds, sachant à quel point, à de nombreuses occasions, il a critiqué ce mode de faire, son opacité, que ce soit pour les legs faits à la Ville de Genève ou le Fonds d'art contemporain. Nous n'avons pas bien compris si ce fonds serait pris sur le budget de fonctionnement ou d'investissement, à quel moment il devrait être voté et par qui... Bref, ces modalités restent encore obscures. Nous souhaiterions être éclairés à cet égard, éventuellement établir un règlement qui nous permette de nous prononcer sur cette notion du «premier arrivé, premier servi», ce qui n'est pas acceptable. Une commission d'évaluation des projets serait nécessaire, car il ne faut pas monter une usine à gaz...

Cette motion pose actuellement plus de questions qu'elle n'en résout. Aussi, même si nous sommes favorables à l'idée, nous avons encore besoin de quelques réponses.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Pour le groupe libéral, toute proposition qui vise à améliorer la qualité de la cité, notamment sur le plan écologique, est digne

d'être étudiée. Nous sommes un peu surpris d'entendre sur les bancs des socialistes que, a priori, ils connaîtraient déjà la non-efficacité d'une proposition plutôt que d'une autre, pensant que vous manquez peut-être un peu de curiosité, d'audace. Il est vrai que c'est une idée audacieuse et que, à d'autres occasions, pour des idées peut-être moins audacieuses, pas aussi urgentes ni aussi efficaces, les socialistes n'hésitent pas à dépenser beaucoup d'argent...

Pour notre part, nous ne voyons pas pourquoi nous ne renverrions pas cette motion à la commission Agenda 21 pour avoir plus de précisions sur l'objectif que comptent atteindre les radicaux, et entendre la position des magistrats. C'est avec intérêt que nous étudierons cette motion.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Je prends la parole pour préciser que nous entendons les différentes remarques faites à l'occasion de cette motion. Notre objectif était tout à fait clair, il s'agissait de donner un signal précis à l'ensemble des propriétaires par rapport à des moyens relativement accessibles pour obtenir des résultats concrets, rapidement et avec assez peu de moyens.

Il est évident que nous ne sommes pas limités à un type de modalité. Si la motion est renvoyée à la commission Agenda 21, nous sommes tout à fait disposés à reprendre la réflexion sur la constitution d'un fonds, d'un règlement, bref, sur l'ensemble des modalités. Celles que nous avons indiquées étaient un exemple qui donnait une forme concrète à notre projet, qui est essentiellement de nature incitative pour permettre à l'ensemble des propriétaires de faire quelque chose de manière relativement simple et rapide.

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le président, je vous prie de répondre à M^{me} Kraft-Babel qu'il ne s'agit pas d'un conflit gauche-droite, mais simplement de savoir ce que nous faisons. C'est un débat récurrent, nous l'avions aussi eu par rapport au double vitrage. En son temps, le double vitrage a été subventionné par la Confédération et, que je sache, depuis 1848, la Confédération est gouvernée par la droite. Or la droite a fait fort bien les choses et elle les a faites comme je souhaite qu'on les fasse ici, si on les fait. Des normes avaient été établies et une date butoir fixée. Dans ce délai, les propriétaires de bâtiments qui voulaient mettre un double vitrage étaient pour une part subventionnés par la Confédération. En outre, les normes de la qualité du vitrage demandé étaient établies.

Si cette motion prévoit cela, nous pourrons entrer en matière. Pour l'instant, à nos yeux, deux points ne jouent pas, mais il s'agit de problèmes techniques et non d'une question politique. Nous sommes d'accord: si on peut végétaliser, on végétalise, mais on essaie d'abord de déterminer le type de végétalisation. Ce n'est pas un travail facile et c'est un problème récurrent à la commission des travaux.

Je m'en remets au magistrat. Du temps de son prédécesseur, un travail extrêmement sérieux avait été fait en commission pour déterminer exactement ce que nous voulions pour nos propres bâtiments Ville de Genève. Précisez ce que vous voulez exactement, car ce n'est pas «premier arrivé, premier servi», mais c'est juste un certain délai. Puis on estime, c'est important, le coût de l'opération et on réfléchit pour savoir si on en a les moyens ou pas. Quand toutes ces conditions seront remplies, il n'y aura plus de problème.

M. Christian Zaugg (AGT). Pour toutes les bonnes raisons qui ont été évoquées par M^{me} Gisler, mais aussi en partie par M. Buschbeck, nous estimons que cette motion mérite une étude. A l'attention de M. Deshusses, je rappelle que toute motion peut être amendée en commission. Par conséquent, nous demandons le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Mathias Buschbeck (Ve). A la suite des explications reçues du groupe radical, je pense que tout le monde convient que l'idée doit être creusée, même si elle n'est pas totalement aboutie. Pour cette raison, nous soutiendrons le renvoi à la commission des travaux.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, lors de notre visite des écoquartiers en Europe, nous sommes allés à Malmö et nous avons passé une matinée à étudier la question des toits végétalisés. Nous avons tous, au Conseil administratif, à la fois du point de vue technique comme du point de vue de la faisabilité, été convaincus par la nécessité de végétaliser les toits, mais, comme l'a dit M. Deshusses, pas n'importe comment. A Malmö, ils ont une grande expérience, c'est un procédé très délicat, et nous avons vu des toits végétalisés inclinés qui donnent entière satisfaction aux propriétaires des immeubles.

De retour de Malmö, nous avons été tellement convaincus que nous allons nous soumettre un projet pour végétaliser le toit plat des bains des Pâquis. Puis, comme je fais partie du conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG), qui doivent renouveler l'ensemble des toits plats des immeubles du Bachet-de-Pesay, je suis intervenu pour modifier les objectifs, puisqu'il était question de remettre simplement des petits graviers, comme on le fait généralement sur les toits plats. Nous avons lancé un mandat pour que les toits des immeubles des TPG soient végétalisés. Une dynamique s'instaure donc, vitale pour notre collectivité, parce que, je le rappelle, elle permet des économies d'énergie et de lutter contre le réchauffement de la planète.

En conséquence, avec toutes les interrogations, tous les bémols émis par MM. Buschbeck et Deshusses, je vous recommande de renvoyer cette motion en commission, où je vous ferai part de l'ensemble des objectifs de notre municipalité – car nous avons d'autres projets. Si ces projets rencontrent votre assentiment, y compris ce fonds, nous pourrions aller de l'avant en ce qui concerne sa création.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). D'abord, excusez-moi d'intervenir après le magistrat, telle n'est pas mon habitude, mais j'ai été frappée, dans ce débat, par le peu de cas qui est fait de l'architecture. Je rappelle que, lorsqu'un projet soumis comprend la végétalisation, il peut très bien être accepté, mais il fait partie d'un projet global qui ne pose pas par principe, comme je le lis dans cette motion, qu'on va végétaliser les toits anciens, les bâtiments surélevés, les nouveaux bâtiments, comme si on prenait des projets à la chaîne.

Le magistrat a parlé d'abord de toits plats. Je rappelle que ce canton s'illustre par le fait qu'il déteste les toits plats, qui sont le symbole de l'architecture moderne. Alors, trouver des bâtiments d'habitation construits où il y aurait des toits plats, vous les signalerez, parce que c'est excessivement rare. Il y a donc déjà là un problème.

On dira qu'on peut aussi végétaliser, comme indiqué dans la motion, les toits des bâtiments anciens; c'est bien, on va essayer d'inaugurer... Mais je crois qu'il s'agit finalement de concepts qui méritent une attention pour respecter le patrimoine et l'histoire du bâtiment. Il ne faut pas partir du principe selon lequel on prend cette fois-ci les toits végétalisés, une autre fois le photovoltaïque, pour se demander un jour si on peut faire les deux ou si on va les opposer... Je pense que ce débat est bien réducteur et qu'il ne tient pas compte de la qualité de la construction et des habitats.

M. Christian Zaugg (AGT). Monsieur le président, pour votre information, le groupe A gauche toute! se rallie à la proposition des Verts de renvoyer cette motion à la commission des travaux.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Nous proposons également le renvoi de cette motion à la commission des travaux plutôt qu'à la commission Agenda 21. Cela simplifiera le choix.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés par 38 oui contre 26 non.

7. Motion du 24 juin 2008 de MM. Grégoire Carasso, Patrick Baud-Lavigne, Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, Olivier Tauxe, M^{mes} Salika Wenger, Charlotte Meierhofer, Nicole Valiquier Grecuccio, Sarah Klopmann et Catherine Buchet-Harder: «Pour des ASM qui s'identifient!» (M-821)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le rôle social de police de proximité des agents de sécurité municipaux et l'augmentation prochaine de leurs prérogatives de police;
- les liens de confiance à entretenir sans cesse entre les agents et la population;
- la transparence comme atout dans toutes les actions des autorités publiques;
- la pratique actuelle d'agents de sécurité municipaux qui spontanément déclinent leur identité dans une démarche de proximité;
- l'exemple de la police municipale de la Ville de Lausanne et le contexte suisse comme européen en la matière;
- les recommandations du rapport d'Amnesty International Section suisse «Police, justice et droits humains», Berne, 2007,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place le port, sur les uniformes des agents de sécurité municipaux, soit du nom, soit du matricule, soit d'une autre forme d'identification, en fonction des préférences des agents, après négociations.

M. Grégoire Carasso (S). Au nom du groupe socialiste, j'ai le plaisir de vous présenter cette motion «Pour des ASM qui s'identifient!», qui a été rédigée par le groupe socialiste; par la suite, plusieurs autres groupes y ont adhéré. Cette motion concerne les agents de sécurité municipaux (ASM) qui, comme vous le savez – que l'on se situe dans le cadre légal actuellement en vigueur ou dans celui que le Grand Conseil s'apprête à voter, je crois savoir prochainement – ont pour mission principale la prévention et la proximité, le tout dans des réalités à échelle humaine.

Aussi, dans l'exercice de ces missions, les armes que les ASM ont à disposition sont, pour l'essentiel, leur insertion sociale dans les quartiers, les liens de confiance avec les habitants et, enfin, la transparence.

Sans surprise, la pratique actuelle des ASM, dans bien des cas, consiste, dans leurs échanges avec la population, en une présentation spontanée de leur identité.

¹ Annoncée, 840.

Motion: pour des agents de sécurité municipaux qui s'identifient

Cette motion demande que soit institutionnalisée cette pratique, en laissant le soin aux agents eux-mêmes et au Conseil administratif de décider, dans une négociation, ce qui leur convient le mieux pour apprécier la formule d'identification. J'entends par là soit le port du matricule, soit le port du nom, soit encore d'autres formes qui existent ici et ailleurs.

Je conclus, si vous le permettez, avec deux éléments. D'abord, je rappelle que c'est là une tendance aussi bien au niveau des municipalités suisses que des cantons, ou encore des pays européens. Le plus ancien exemple est la Ville de Lausanne, qui connaît le port du matricule depuis 1996. Ensuite, étant donné une confusion qui serait, somme toute, relativement facile et le débat qui a agité le Grand Conseil sur ce même sujet par rapport à la police genevoise, les ASM ne sont pas un corps de police qui a mal dans sa relation avec la population. Ils n'ont nul besoin du port du matricule ou de leur nom pour rehausser leur image au sein de la population, mais ils souhaitent simplement formaliser une pratique très répandue et qui s'est tout naturellement inscrite au sein d'un corps qui réalise ses missions, je crois que c'est clair pour l'ensemble d'entre nous, avec excellence.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Evidemment, nous sommes d'accord avec les propos tenus par M. Carasso, je ne les répéterai pas. C'est pour cela que nous sommes également motionnaires. Tout un chacun a le droit de savoir qui lui parle ou à qui il parle lorsqu'il s'adresse à un ASM. Néanmoins, pour des raisons de sécurité évidentes, nous trouvons assez dangereux d'indiquer l'identité de l'agent ou de l'agente en inscrivant son nom. Nous proposons donc un amendement pour supprimer le nom comme l'une des possibilités d'identifier l'ASM:

Projet d'amendement

Supprimer dans l'invite la mention: «soit du nom».

Effectivement, si la personne connaît le nom de l'agent, elle peut découvrir son adresse ainsi que sa famille, et cela ne nous semble pas souhaitable. Les autres propositions de l'invite seront à discuter entre les ASM et le Conseil administratif.

Si cet amendement est accepté, la principale source d'inquiétude pour les opposants à cette motion tombera. Nous ne voyons pas d'autres objections et nous espérons que cette motion amendée sera acceptée.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Pour l'Union démocratique du centre, il est impératif de préciser que c'est dans le cadre de notre propre politique

de renforcement de la sécurité que s'inscrit notre démarche, et non pas pour suivre des recommandations d'organisations telles que celle mentionnée au sixième considérant.

La sécurité implique une totale confiance entre ceux qui sont trop souvent victimes d'une insécurité en constante augmentation et ceux qui ont pour mission de s'efforcer de la combattre. Sans qu'elle soit toujours indispensable, l'identification d'agents chargés de la protection des citoyens peut être, dans certains cas, un élément qui renforce cette confiance. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre estime que le principe de cette identification est positif et elle a conséquemment cosigné cette motion. Mais nous refuserons l'amendement proposé par les Verts.

Préconsultation

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Contrairement à l'usage, je prends maintenant la parole, parce que l'information que je vais vous donner sera peut-être de nature à clore plus rapidement les débats, en ce sens que M. Carasso, motionnaire, a parlé tout à l'heure d'un cadre légal actuel et d'un cadre légal futur. Le cadre légal futur est un projet de loi sur les agents de la police municipale, qui fera l'objet d'une demande d'urgence de la part du Conseil d'Etat, pour être traité ce jeudi ou ce vendredi en session du Grand Conseil. Ce projet de loi est extrêmement clair quant à la question des matricules. Il vise à harmoniser des pratiques municipales parfois différentes et, sur ce point précis, il indique clairement qu'on demandera aux agents de sécurité municipaux, futurs agents de la police municipale – pour autant que ce nom soit conservé – de décliner leur matricule et non de le faire figurer sur l'uniforme.

Le Conseil administratif, comme toujours, entend appliquer la loi et, dès lors que la loi précise clairement ce point – pour autant qu'elle soit votée en l'état, il peut encore y avoir des amendements, car ce point fait l'objet de discussions – le Conseil administratif s'y tiendra, quel que soit l'avis du Conseil municipal, quel que soit son propre avis. Il n'est pas possible, selon cette loi, de décider par nous-mêmes si on peut aller au-delà ou en deçà de la possibilité offerte actuellement de changer éventuellement de pratique.

J'ajoute à cela que nous avons, comme vous, à cœur la sécurité de toutes nos concitoyennes et de tous nos concitoyens, mais aussi la sécurité des agentes et des agents. De ce point de vue là, les Verts font un pas dans la bonne direction en proposant un amendement visant à éviter la mention du nom. Je crois que, de toute façon, nous ne l'aurions pas fait, parce que le danger est évident. Comme l'a dit M. Carasso à juste titre tout à l'heure, la valeur réelle du corps des ASM

Motion: pour des agents de sécurité municipaux qui s'identifient

est la confiance qu'il inspire dans sa pratique quotidienne, par sa présence. Je peux vous dire qu'en réalité la plupart des agents sont connus parce qu'ils sont très ancrés géographiquement sur le terrain, connus parfois davantage par leur prénom que par leur nom, et c'est là le gage d'une bonne politique de sécurité de proximité.

Mesdames et Messieurs, tout cela pour conclure sur le fait que le Conseil administratif vous invite à rejeter cette motion dès lors qu'elle deviendra sans doute caduque dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, qui définit, sans possibilité de changer la donne, une règle claire pour toutes les communes qui, d'ailleurs, est une règle analogue à celle voulue pour la police cantonale.

M^{me} Patricia Richard (R). Il n'y a pas si longtemps, nous, groupe radical, nous avons retiré une motion devenue caduque entre le moment de son dépôt et son traitement. Aujourd'hui, nous estimons que cette motion M-821 devrait être retirée et nous ne l'accepterons donc pas. Néanmoins, si elle devait être acceptée, nous voterions l'amendement des Verts, car nous ne voulons pas que le nom de nos employés figure sur un badge ou en gros plan. Sinon, pourquoi ne pas demander à tous les collaborateurs de la Ville de Genève de se promener avec un badge? Cela pourrait être intéressant, nous saurions qui est en face de nous, parce que, contrairement aux ASM, il y a beaucoup plus de gens qui sont inconnus. Dans mon quartier, je connais les ASM par leur nom; je ne sais pas pour vous, Mesdames et Messieurs, mais je pense que c'est le cas pour beaucoup de monde.

Les ASM ont droit à une certaine sécurité. Si on leur demande leur matricule, ils le donnent, ils l'ont toujours fait et je ne vois pas pourquoi cela changerait, mais l'indiquer sur leur uniforme, nous ne trouverions pas cela bienvenu. Maintenant, si M. Carasso et les autres motionnaires voulaient retirer leur motion, nous trouverions cela très intelligent.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Il est utile de temps en temps d'avoir deux casquettes, puisque je fais partie de la commission judiciaire du Grand Conseil, qui a étudié le projet de loi 10178 sur les ASM – j'avais senti quelques regards appuyés de M. Carasso... Effectivement, l'article 3, alinéa 2, de ce projet de loi stipule que, sur demande, les ASM – qui ne s'appelleront plus des agents de sécurité municipaux, mais cela peut encore être modifié d'ici à jeudi soir au vu des amendements – indiquent leur numéro de matricule, sauf si des circonstances exceptionnelles les en empêchent.

Il faut savoir aussi que cette norme a été uniformisée avec la norme adoptée pour la police – le même amendement avait été déposé, mais il n'est pas encore

Motion: pour des agents de sécurité municipaux qui s'identifient

adopté. D'ailleurs, ni cette loi, ni la norme sur la police n'ont été adoptées, mais la commission judiciaire avait adopté la même norme.

Comme l'a relevé tout à l'heure M. Maudet, à partir du moment où nous aurons une loi sur les agents de police municipaux – ou sur les ASM – nous n'aurons plus la possibilité de nous déterminer sur ce sujet.

Autant la question est peut-être un peu plus controversée dans certains groupes au niveau de la police, autant, au niveau des agents municipaux et dans le cadre du projet de loi qui sera voté en urgence jeudi ou vendredi, elle n'a posé absolument aucun problème, sauf pour un groupe qui avait fait la même demande. Il n'y a donc pas de raison que la majorité change à ce niveau-là.

Dans ce contexte, je crois qu'il est inopportun de renvoyer ce projet de motion à la commission ou de l'accepter, parce que, à partir du moment où le projet de loi réglera totalement la question, absolument aucune marge de manœuvre ne sera laissée aux communes en la matière.

M. Vincent Maitre (DC). Tout le monde a bien compris l'objet de cette motion, qui consiste à empêcher ce qu'on pourrait qualifier d'excès de zèle d'un éventuel ASM, en d'autres termes à éviter ou à empêcher la bavure, ou en tout cas à avoir un interlocuteur vers qui se retourner si un tel cas se produit. C'est d'ailleurs le sens du droit public: protéger le citoyen contre les abus de l'Etat. Il faut savoir, lorsqu'un ASM agit, qu'il agit justement pour le compte de l'Etat, ce n'est ni plus ni moins que le bras armé de l'Etat. Un agent de la force publique n'agit jamais à titre personnel ni individuel, mais toujours sur mandat de l'Etat. Raison pour laquelle sa personnalité et son intégrité physique doivent être protégées. En conclusion, nous sommes d'accord qu'un ASM puisse être identifié le cas échéant; c'est d'ailleurs déjà le cas, mais jamais personnellement. D'ailleurs, en droit, on agit ainsi dans un tel cas, puisqu'on se retourne contre l'Etat et non pas contre la personne en particulier.

A ce sujet, pour revenir à la motion, je dois vous avouer que j'allais déposer pour le compte du groupe démocrate-chrétien un amendement identique à celui des Verts, amendement qui conclut qu'un ASM doit être reconnaissable, mais pas individuellement. Nous soutiendrons donc l'amendement des Verts.

Quant aux propos tenus par M^{me} Fontanet et M. Maudet, nous prenons acte que cette motion, si elle devait être renvoyée en commission, deviendrait très vite caduque. Mais si, par hasard, elle pouvait servir, ne serait-ce que dans ce court laps de temps, ce serait déjà tout cela de pris sur l'ennemi. Raison pour laquelle nous soutiendrons cette motion amendée par les Verts.

Motion: pour des agents de sécurité municipaux qui s'identifient

M. Christian Zaugg (AGT). Il va de soi qu'en l'état des choses cette motion n'a plus comme intérêt que d'adresser un petit signal au Grand Conseil avant le vote de la loi. Il est donc totalement hors de question de la renvoyer en commission. Il est clair que nous partageons aussi les préoccupations à la fois des Verts et d'un certain nombre de préopinants, en ce sens qu'identification: oui, matricule: oui, mais pas de nom, parce que cela pourrait en certaines circonstances porter préjudice aux agents de sécurité municipaux.

M. Grégoire Carasso (S). Je crois que j'ai bien fait de consacrer une partie de ma nuit à la lecture des rapports sortis de la commission du Grand Conseil où notre collègue siège, puisque le rapport sur le projet de loi 10178 auquel il a été fait référence est très clair, et le contexte dans lequel cet alinéa du projet de loi a été établi l'est indéniablement. La commission du Grand Conseil a souhaité établir un minimum légal obligatoire, et contraignant par définition, qui n'existait pas à ce jour. A savoir, en matière d'identification, les agents – bientôt de police municipale – de toutes les communes du canton de Genève auront l'obligation au minimum de se présenter lorsque cela leur sera demandé; sont réservés les cas d'exception.

Aussi, et la question s'est posée en commission de manière tout à fait claire, il reste à chacune des communes la possibilité d'apprécier si elles souhaitent se limiter à ce minimum légal ou aller au-delà. Puisque la commission, à ce stade, n'a pas souhaité aller plus loin mais qu'elle s'est posé la question du matricule, elle s'est limitée à établir le minimum, à savoir s'identifier verbalement. Ensuite, libre à chacune des communes de mettre en place, si elles le souhaitent, une identification plus sérieuse par le port du matricule ou tout autre système d'identification.

Mon dernier mot sera relatif aux modalités d'identification, puisque les Verts et, manifestement, quelques autres groupes souhaitent limiter la pratique au port du matricule et non pas au port du nom. En laissant l'option ouverte, l'objectif pour nous était de laisser le soin aux personnes concernées, aux agents eux-mêmes, d'établir leur préférence. Je vous rappelle que dans les cantons de Berne, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, les policiers ont préféré porter le nom. On explique souvent dans les corps de police romands, genevois en particulier, qu'il en va de traditions suisses alémaniques par opposition à des traditions latines, mais toujours est-il que certains corps de police préférèrent le port du nom. Raison pour laquelle je trouvais légitime de laisser aux acteurs sur le terrain le libre choix entre un mode d'identification ou un autre.

Maintenant, si une majorité de ce plénum veut imposer une identification par le port du matricule pour des raisons auxquelles j'adhère à titre personnel à deux

Motion: pour des agents de sécurité municipaux qui s'identifient

cents pour cent, je n'y vois là aucune objection et le groupe socialiste se ralliera à cet amendement si les Verts le maintiennent.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je voudrais ajouter un dernier élément, car je pense que l'objectif de cette motion aurait pu être mal compris par certains, par le groupe démocrate-chrétien, par exemple. Par cette motion qui demande une identification des agents municipaux, il n'était pas dans notre intention de prémunir la population, de protéger le citoyen contre des abus de l'Etat ou des excès de zèle. A l'inverse, comme vous le savez, les ASM n'ont ni les mêmes charges ni les mêmes fonctions que la police cantonale. Notre objectif était que les agents municipaux, qui font, comme nous le savons et comme l'a dit mon collègue Grégoire Carasso, un travail de proximité extrêmement important – nous sommes très fiers de notre police municipale – puissent avoir ce contact direct avec la population.

J'ai eu des demandes, par exemple, des flotiers de certains quartiers, qui disaient souhaiter que la population connaisse leur nom. C'est la preuve qu'ils font ce travail de proximité que nous leur demandons, puisque certains souhaitent que leur nom soit connu. C'est dans cet esprit-là que cette motion a été déposée et non pas dans un souci de sécurité, de protection du citoyen. Mais, comme l'a dit mon collègue M. Carasso, nous soutiendrons l'amendement des Verts pour éviter toute polémique.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Après consultation de mon groupe et après discussion, nous voterons également l'amendement des Verts.

M^{me} Patricia Richard (R). Pour répondre à M^{me} Olivier – vous pouvez lui transmettre, Monsieur le président – je dirai que j'ai discuté avec les agents municipaux, que je vois pratiquement tous les jours dans mon quartier. Tous trouvent cette motion osée, tous ont une inquiétude pour leur sécurité, tous m'ont parlé déjà des différents problèmes qui leur sont arrivés. Il faut savoir que les gens apprécient nos ASM, ces agents qui travaillent avec eux, qui vivent avec eux; ils connaissent tous leur nom et les ASM leur donnent leur carte sans aucun problème. Néanmoins, la très petite partie de la population, celle qui craint un peu nos ASM, n'a pas besoin d'encouragements...

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Klopmann est accepté sans opposition (abstention des libéraux).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place le port, sur les uniformes des agents de sécurité municipaux, soit du matricule, soit d'une autre forme d'identification, en fonction des préférences des agents, après négociations.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3894
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3894
3. Questions orales	3894
4. Motion du 26 mai 2008 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Patrick Baud-Lavigne, Jean-Louis Fazio, M ^{mes} Annina Pfund, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Diana Duarte Rizzolio et Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour un site internet qui nous parle!» (M-804)	3910
5. Motion du 24 juin 2008 de M ^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Laetitia Guinand, MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier et Alexis Barbey: «Une ville mieux éclairée est une ville plus sûre» (M-819)	3913
6. Motion du 24 juin 2008 de M ^{mes} Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, Patricia Richard, MM. Simon Brandt, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Pour une ville verte de qualité!» (M-820)	3919
7. Motion du 24 juin 2008 de MM. Grégoire Carasso, Patrick Baud-Lavigne, Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, Olivier Tauxe, M ^{mes} Salika Wenger, Charlotte Meierhofer, Nicole Valiquer Grecuccio, Sarah Klopmann et Catherine Buchet-Harder: «Pour des ASM qui s'identifient!» (M-821)	3926
8. Propositions des conseillers municipaux	3933
9. Interpellations	3933
10. Questions écrites	3933